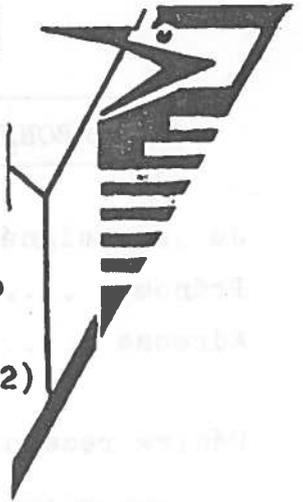


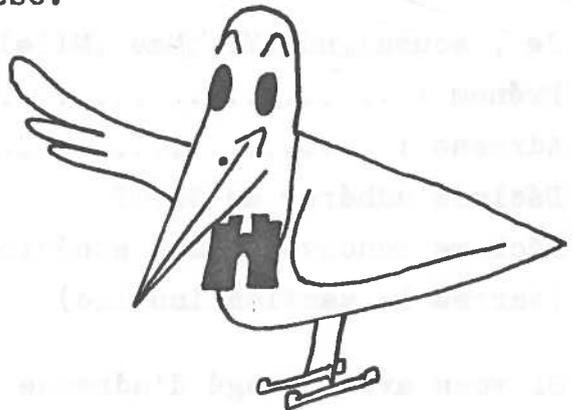
PICARDIE NATURE

le guide trimestriel du GEPOP

N° 17 Septembre 1982 (dépôt légal 3 trimestre 1982)



-
- Au calendrier p.2
Le GEPOP et les états régionaux de l'environnement p.3
Informations p.8
Les oiseaux des décharges d'ordures p.14
Les pelotes de quelques rapaces p.18
Sachez les reconnaître p.20
les gravelots, pluviers, bécassines, bécasse.



GRUPE ENVIRONNEMENT - PROTECTION - ORNITHOLOGIE en Picardie - Affilié à la Fédération Française des Sociétés de Protection de la Nature - Agréé par les Ministères chargés de l'Environnement, de l'Équipement (Loi sur la protection de la Nature) et de la Jeunesse et des Sports - MUSÉE DE PICARDIE - 80000 AMIENS - (C.C.P. LILLE 872.02)

Directeur de publication : Patrick Thiéry
Président : Jean-Marie Thiéry

Abonnement 1 an : 10 Fr

Prix du numéro : 3 Fr

I.S.S.N. 0 182 - 4201

ABONNEMENT A PICARDIE-NATURE

Je ,soussigné (Mr ,Mme ,Mlle) :
Prénom :
Adresse :

Désire recevoir PICARDIE-NATURE le guide trimestriel du GEPOP

CONDITION D'ABONNEMENT : 10 francs par an

Les tarifs postaux élevés grévant lourdement notre budget, pour bénéficier de tarifs postaux réduits nous sommes obligés de séparer l'adhésion au GEPOP de l'abonnement à PICARDIE-NATURE. Nous vous remercions de votre compréhension

COTISATION 1982 - 1983

Je , soussigné (Mr ,Mme ,Mlle) :
Prénom :
Adresse :

Déclare adhérer au GEPOP
Déclare renouveler mon adhésion au GEPOP
(barrez la mention inutile)

Si vous avez changé d'adresse en cours d'année,veuillez nous préciser votre ancienne adresse :

CONDITION D'ADHESION : adhésion normale 25 francs
adhésion de soutien 50 francs
moins de 16 ans 10 francs

Les adhésions courent de janvier à décembre, afin de faciliter le travail de secrétariat nous vous serions reconnaissant de bien vouloir régler votre adhésion au début de l'année .

AU CALENDRIER

Pour chaque sortie des jumelles sont à votre disposition .

- 7 NOVEMBRE - Sortie dans les vasières de la Baie de Somme, guidée par Jean-Paul Ducrotoy du Groupe d'Etude des Milieux Estuariens et Littoraux. Cette sortie est consacrée à la découverte des petits animaux qui vivent dans les vasières. Se munir de bottes, vêtements chauds et d'un repas froid.
Rendez-vous fixés à 9 H. au parking du port de pêche de St Valéry-sur-Somme et à 14 H. à la Station d'Etudes en Baie de Somme, Villa " Les Martinets" quai Jeanne d'Arc; à St Valéry.
(les horaires sont impératifs en raison de la marée).
- 19 DECEMBRE - Ramassage d'oiseaux morts sur le littoral picard.
Rendez-vous à 8 H. place du Cirque à Amiens
à 9 H. place de l'Hôtel de Ville à Abbeville.
à 9 H. 30. à la gare de Noyelles s/Mer.
- 16 JANVIER 1983 - Sortie au cimetière de La Madeleine à Amiens
Très nombreux oiseaux.
Rendez-vous à 9H. à la porte du cimetière.
Durée de la sortie, la matinée seulement.
(avec démonstration de nourrissage hivernal)

Nos sorties sont ouvertes à tous aussi bien membres que sympathisants .

LES ETATS REGIONAUX DE L'ENVIRONNEMENT EN PICARDIE

A la demande de M. Michel Crépeau, ministre de l'Environnement, une vaste consultation des associations d'usagers de la Nature s'est déroulée de Janvier à Mai dans chacune des 27 régions administratives de France.

En Picardie, le G.E.P.O.P. a participé très activement à ces Etats Régionaux de l'Environnement. Mesdames Lalande et Marleux ainsi que Messieurs Delcourt, Sueur, J.-M. Thiery, P. Thiery et Triplet ont participé aux réunions qui se sont tenues à Amiens, Mareuil-Caubert, Saint-Quentin, Creil et Noyon, et ont largement contribué, par leurs communications écrites et leurs interventions orales à l'avancement des travaux.

Le Livre blanc de l'Environnement est un document de 36 pages qui concrétise les réflexions des associations participantes et a été remis à M. Crépeau à l'issue des travaux. Il comprend 5 chapitres :

- 1) Vie associative (rédactrice Mme Decoudun)
- 2) Milieux naturels et paysages (rédacteurs MM Maître et Vignon)
- 3) Faune et flore (rédacteur M. J.-M. Thiery)
- 4) Air, bruit, littoral, eau (rédacteur M. Barjonnet)
- 5) Constructions humaines (rédacteur M. l'Abbé Merlette)

PICARDIE NATURE vous donne la primeur du chapitre "Faune et flore".

Ces Etats Régionaux ont non seulement permis aux associations d'exprimer au ministre leurs doléances et de proposer des solutions à certains problèmes, mais aussi, (et je suis tenté d'écrire "surtout") ils ont été l'occasion pour elles de mieux se connaître et d'échanger leurs points de vue. Toutefois, j'ai le devoir de signaler l'attitude négative de certaines associations de chasseurs qui, se voyant en minorité, ont cru devoir faire venir des personnes de la Marne, ou qui, comme l'Association Picarde des Chasseurs de Gibier d'Eau du Département de la Somme ont fait leur Livre blanc en petit comité et l'ont envoyé directement au ministre. Des procédés aussi discourtois ne font pas honneur à leurs auteurs et sont d'autant plus regrettables que, lors des réunions auxquelles ils ont participé, les chasseurs ont eu un temps de parole au moins égal à celui des associations de protection de la Nature, je peux en témoigner.

Les associations ayant participé à ces Etats Régionaux estiment que ceux-ci ne sont que le début de la concertation et ont l'intention de continuer à avoir des relations suivies et régulières. C'est d'ailleurs dans cette intention que dès la fin du mois de Septembre sera mise sur pieds une coordination régionale. PICARDIE NATURE ne manquera pas de vous tenir au courant de l'évolution de ce regroupement.

J.-M. THIERY

3 - faune et flore

INTRODUCTION

De par la diversité de ses biotopes, la Picardie a la chance de posséder une flore et une faune riches et variées. Les zones humides au fond des larges vallées, les larris brûlés de soleil où fleurissent les orchidées, la Baie de Somme, étape importante dans la migration des oiseaux du Nord de l'Europe, constituent des richesses que beaucoup peuvent nous envier. Mais ce patrimoine nous n'en sommes que les locataires, nous devons le léguer à nos descendants en aussi bon état que possible. Or, que constatons nous en 1982 en Picardie ? Les zones humides disparaissent, l'exploitation des gravières les remplace par de mornes étendues d'eau stérile que nulle flore, nulle faune ne viennent égayer. Il y a de moins en moins d'orchidées sur les larris si fragiles,

livrés aux amateurs de moto verte ou de deltaplane. La Somme concentre toute sa pollution dans sa baie à un point tel que la baignade y est interdite et que les coques que l'on en extrait doivent passer par une station de dépollution avant d'être livrées à la consommation.

Il n'est que grand temps de réagir. Nous voulons le progrès mais qu'il soit mesuré et réfléchi et non aveugle et destructeur. Nous souhaitons le bonheur, la santé et le confort de l'espèce humaine mais qu'ils ne se fassent pas au détriment des autres espèces, végétales et animales.

Ayons un minimum de respect pour cette nature que nous détruisons si facilement alors que nous ne sommes

pas capables de la remplacer.

Concilier nature et progrès ne nous semble pas impossible. Nous vous proposons des solutions, fruits de nos réflexions, en sachant qu'elles ne sont pas la panacée. Le volume de ce Livre Blanc est trop restreint pour que nous puissions y aborder et proposer des solutions à tous les problèmes. Certains n'ont été qu'effleurés. Nous exprimons le vœu que notre dialogue, amorcé par les Etats Régionaux de l'Environnement puisse continuer dans un climat de respect mutuel et avec le souci de promouvoir le développement économique normal de notre Région tout en préservant au maximum la nature qui nous entoure.

ACTIVITES RELATIVES A L'EXPLOITATION DU SOUS - SOL

Carrières.

L'urbanisation qu'entraîne la démographie conduit à extraire du sous-sol des matériaux de construction en quantités importantes. Les carrières ainsi formées, qu'elles soient de marne ou de craie pour la fabrication du ciment (ORIGNY - SAINTE - BENOITE) ou de sable (BORAN-sur-OISE, forêt d'HALATTE) entraînent une modification importante du biotope, avec des retentissements sur la flore et la faune, par la disparition de la terre et de sa couverture végétale. Il conviendrait, dans toute la mesure du possible, de choisir l'emplacement des carrières en fonction des moindres atteintes à l'environnement. Ceci éviterait la destruction irrémédiable de zones abritant une flore et une faune qu'un inventaire préalable aurait désignées comme rares ou en voie de disparition. Pour les carrières arrivées en fin d'exploitation, comme à Saint Maximim, on peut considérer que la durée parfois très longue de leur exploitation a permis l'installation d'un nouvel équilibre biologique qu'il serait maladroit de perturber à nouveau par un réaménagement intertemporel. Une étude de ce nouveau biotope sous la responsabilité de conseillers biologistes servirait de base à une réhabilitation adéquate de cette zone.

Galets.

Certaines industries utilisent des galets qui sont extraits du cordon littoral situé au sud de la Baie de la Somme. L'extraction intensive de ce matériau entraîne une modification du biotope par action directe sur le couvert végétal, mais aussi par l'affaiblissement du cordon littoral qui risque, par porosité accrue, de modifier la salinité des étangs littoraux. Il semble souhaitable de ralentir l'extraction de ces galets ou même de l'arrêter complètement aux endroits fragiles tels qu'ils ont été définis par les travaux de la Station d'Etudes en Baie de Somme.

Gravières.

Plus grave est l'atteinte portée aux zones humides de nos vallées par l'ouverture de gravières. Trop souvent elles ont pour conséquence de remplacer les marais où cohabitaient une flore et une faune variées par de vastes étendues d'eau morte comme dans la vallée de la Somme entre AMIENS et PICQUIGNY, ou dans celle de l'Aisne à l'ouest de SOISSONS. Elles ont une grande part de responsabilité dans la raréfaction des batraciens (tritons, crapauds, grenouilles) et des reptiles (couleuvres, lézards

vivipares) ainsi que de leurs prédateurs (hérons cendrés, butors étoilés). De plus, ces travaux risquent d'accroître la pollution des nappes phréatiques par destruction du filtre sablonneux naturel.

Il est urgent de mettre un frein à la destruction de ces zones humides qui sont d'une grande richesse. Afin de réduire la consommation en sable et en gravier, on peut encourager la construction en brique, en pierre, et la couverture en tuiles de terre cuite, d'aspect plus joli que la tuile de béton. L'ouverture d'une gravière devrait être subordonnée à l'avis des conseillers biologistes, des personnalités scientifiques compétentes et des associations intéressées par la conservation des zones : chasseurs et protecteurs de la nature.

Un inventaire floristique et faunistique avant exploitation servira de base à la réhabilitation. Après exploitation, les gravières actuelles sont souvent mal réhabilitées : soit parce que, laissées à l'abandon elles demeurent désertes, soit parce qu'elles sont transformées en parcours de pêche à la truite d'élevage. Certaines d'entre elles servent même de décharges sauvages.

Il est indispensable de réhabiliter les

Extraits du livre blanc des états régionaux de l'environnement

gavières après leur exploitation de telle manière qu'elles offrent toutes les conditions requises pour abriter le plus rapidement possible une flore et une faune variées (tout en sachant que jamais cette variété ne vaudra la richesse initiale) : aménagement des berges, plantations terrestre et aquatique d'espèces indigènes, repeuplement aquatique judicieux et non limité aux espèces consommables de pois-

sons, batraciens, mollusques, crustacés et surtout mise en réserve de chasse et de pêche. Cette réhabilitation sera effectuée sous le contrôle des personnes citées plus haut. Du point de vue économique, ce type de réhabilitation est intéressant car il assure, par un repeuplement naturel, la présence de gibier d'eau autochtone sur un large territoire autour de la réserve. Un réseau de réserves sem-

blables devrait être établi dans de nombreuses vallées picardes. Elles seraient à la fois réserves de repeuplement et aires de repos retenant le gibier en Picardie. Malheureusement la réalisation (à l'échelon administratif) de telles réserves est très longue : la commune de Sacy-le-Grand attend depuis 1978 que le projet de mise en réserve du marais prenne corps.

ACTIVITES RELATIVES A L'EXPLOITATION DU SOL ET DES PLANTES

Agriculture.

Les charges pesant sur les agriculteurs les obligent à chercher l'obtention de rendements de plus en plus élevés. Il en résulte une utilisation massive et parfois irrationnelle d'engrais et de produits phytosanitaires. Si les engrais n'ont que peu d'action sur la flore et la faune sauvages, il n'en va pas de même des produits phytosanitaires. Les herbicides ont pour rôle de détruire les plantes adventices ; leur épandage à grande échelle, l'action du vent, le ruissellement peuvent leur faire dépasser les limites de leur zone d'action prévue.

Les insecticides tuent les insectes mais entraînent la destruction de nombreux oiseaux insectivores (hirondelles, perdreaux). De nombreux produits phytosanitaires toxiques nécessitent des précautions particulières d'emploi et détruisent de nombreux animaux. Rien ne prouve qu'il n'en reste pas dans les aliments consommés par l'Homme. La présence de ces produits dans les eaux de ruissellement est une des causes du dépeuplement de nos petites rivières. Combien de rivières à truites sont vides à cause du lindane ou du parathion utilisés en agriculture et qui sont venus échouer là après une averse.

Ces produits doivent être abandonnés au profit d'autres moins toxiques, ou de moyens de lutte biologique contre les parasites des plantes. L'agriculture actuelle doit évoluer vers l'agriculture biologique, basée sur une meilleure connaissance des besoins des plantes. Cette dernière, faisant une part plus large à l'utilisation de l'humus est moins consommatrice d'engrais et de produits phytosanitaires, elle est donc plus économique car ces produits vont devenir de plus en plus chers. De plus elle porte beaucoup moins atteinte à la faune. Cette agriculture n'est pas rétrograde, elle

est au contraire un progrès sur l'agriculture dite moderne. Elle nécessite, bien entendu, une connaissance plus approfondie des besoins du sol et des plantes.

Les produits de l'agriculture biologique coûtent plus chers que les autres parce que les circuits de distribution sont moins directs. Une amélioration de ces circuits, ainsi que de ceux d'approvisionnement en amendements et traitements rendrait cette forme d'agriculture concurrentielle. Il faudrait en outre, normaliser cette culture en établissant un cahier des charges commun aux différentes méthodes utilisées actuellement. Il serait utile de prévoir un étiquetage précisant que ces produits proviennent de culture biologique. Il conviendrait aussi d'en assurer l'enseignement dans les lycées agricoles. L'agriculture biologique mérite mieux que la position marginale qui lui est dévolue jusqu'à présent.

Les travaux de remembrement ont été, la plupart du temps conduits sans tenir compte de leurs conséquences écologiques. Celles-ci ne sont pas négligeables. L'arasement des talus détruit la flore et la faune qui y vivaient ; en outre, il facilite le ruissellement des eaux pluviales qui ravinent la terre ou l'inondent entraînant l'asphyxie de milliers de vers de terre ou de larves d'insectes prédateurs (qui sont des auxiliaires de l'agriculture). L'arrachage des haies chasse une faune abondante et très utile (hérissons, oiseaux insectivores, gibier) ; de plus, il facilite la dissémination des parasites et des maladies, l'action desséchante du vent. Il est nécessaire de replanter des haies, sinon à leur ancien emplacement, au moins dans les villages, au bord des chemins de remembrement, des routes secondaires.

Le remembrement a entraîné la forma-

tion de grandes parcelles, qui facilitent le travail mais entraînent des frais supplémentaires en favorisant le développement des parasites et des maladies, d'où des traitements plus fréquents. Dans la Santerre, on a vu une parcelle de 40 hectares emblavée en petits pois. Ecologiquement, ces grandes parcelles sont des déserts, les oiseaux ne peuvent y nicher ni les lièvres s'y reproduire. Seuls y prolifèrent les campagnols bien à l'abri de leurs prédateurs. La sagesse conseille de revenir à des parcelles ne dépassant pas 10 hectares.

Les instruments agricoles sont de plus en plus larges et travaillent de plus en plus vite. Ils font une véritable hécatombe d'animaux. Il y a toute une action éducatrice à faire auprès des cultivateurs afin qu'ils modifient leurs méthodes de travail pour les rendre moins meurtrières (barres ou chaînes d'envol, moisson allant du centre vers la périphérie). Les Fédérations de chasse ont entrepris cette action auprès des chasseurs cultivateurs mais les résultats ne sont pas, hélas, à la mesure des efforts entrepris.

La recherche de terres agricoles nouvelles pour remplacer celles prises par l'urbanisation et les équipements a conduit à la destruction des bosquets ou à l'assèchement des zones humides, nouvelles causes d'appauvrissement de la flore et de la faune.

L'exploitation de la forêt suscite quelques remarques. La forêt domaniale est exploitée rationnellement avec toutefois une tendance à la monoculture (hêtres en forêt de CRECY). La forêt privée quant à elle, est le plus souvent mal employée. Tantôt laissée à l'abandon, elle perd peu à peu sa valeur, de sorte qu'il n'y a plus grand scrupule à la transformer en terre à maïs ; tantôt les coupes à blanc suivies d'enrénements massifs contribuent à sa détérioration. Il faut con-

Extraits du livre blanc des états régionaux de l'environnement

server la forêt paysanne, d'une grande richesse floristique et faunistique. Afin d'encourager cette conservation, il faut d'abord rattacher la forêt au Ministère de l'Environnement, en précisant que la forêt ne doit pas être considérée sous l'angle de la seule rentabilité mais aussi comme un biotope à protéger. On peut donc prévoir sa mise en valeur par l'amélioration des débouchés, mais il faut prendre aussi des mesures conservatoires : limitation de la largeur des coupes à blanc à 20 m, abandon de l'enrésinement ou de la monoculture et replantation d'espèces aussi variées que possible.

La graphiose de l'orme champêtre sévit dans toute la Picardie. La disparition des Ormes va faciliter le développement des maladies ou des para-

sitoses d'autres arbres. Déjà, on a mis en évidence une recrudescence de maladies du hêtre, du peuplier d'Italie, et du feu bactérien, maladie qui atteint les pommiers et les aubépines.

Dans tout espace boisé, c'est la variété des espèces qui maintient la bonne santé. Il faudrait abattre rapidement les ormes morts dont la chute spontanée peut être dangereuse (mais le faire en dehors de la période de nidification des oiseaux cavernicoles) et les remplacer par d'autres espèces résistantes à la graphiose (orme des montagnes par exemple).

Remarques.

Les pommiers dans les pâtures portent de nombreux nids (en particulier de rapaces nocturnes) leur vieillisse-

ment diminue la valeur du terrain. De nouvelles plantations de pommiers peuvent redonner de la valeur à ces pâtures et leur éviter d'être vendues en terrain à bâtir. Il serait souhaitable que les Plans d'Occupation des Sols prévoient de conserver ces espaces verts, au besoin en les reboisant.

Les collectionneurs de plantes sont peu nombreux mais contribuent à la disparition d'espèces rares. La cueillette du lilas de mer en Baie de Somme risque de déranger les oiseaux. Il devient plus que jamais nécessaire de dresser un inventaire botanique de la Région qui aboutira à une liste des espèces rares qui seront protégées et à la création de réserves botaniques.

ACTIVITES RELATIVES A L'UTILISATION DES ANIMAUX

Chasse.

La chasse a un impact direct sur la faune sauvage, soit par les prélèvements de gibier, soit par les erreurs de détermination entraînant la destruction d'animaux protégés (surtout des oiseaux). D'autres activités annexes à la chasse appauvrissent la faune sauvage. Il s'agit de l'empoisonnement et du piégeage des animaux classés «nuisibles». Il en résulte une rupture des chaînes alimentaires favorisant la prolifération des rats et l'extension des épizooties du gibier par défaut d'élimination rapide des sujets atteints. Le résultat va donc à l'encontre du but recherché. D'autre part, certains gardes particuliers s'obstinent à tuer des rapaces, pourtant protégés, qu'ils considèrent comme des destructeurs de gibier. Les solutions à ces problèmes pourraient être de mieux informer les chasseurs des espèces protégées et du rôle des prédateurs dans l'équilibre naturel. Il serait souhaitable d'ailleurs de protéger les petits carnivores et d'interdire la vente et l'usage des pièges à mâchoires (certains quincailliers de la Somme vendent encore des pièges à poteau, dont l'usage est pourtant interdit !! ainsi que des pièges dits «à moineaux» et «à grives».

Grand gibier.

L'impact de la chasse sur la faune est différent suivant le type de chasse. Les plans de tir préconisés dans la chasse au grand gibier ont eu un effet bénéfique sur les populations de che-

vreuils qui sont en augmentation. De même la suspension pendant plusieurs années consécutives du tir «de prolongation» du sanglier a permis une remontée sensible de ses effectifs qui restent néanmoins très faibles.

Plaine.

La chasse de plaine s'est dégradée ces dernières années. La désastreuse épizootie de myxomatose, provoquée par une personne totalement inconsciente des conséquences de son geste a abouti à une très forte diminution du lapin de garenne. Les lièvres sont moins nombreux eux aussi, les perdrix de plus en plus rares ainsi que les faisans. Du fait de la détérioration des biotopes par l'agriculture et l'urbanisation et si on admet que la chasse n'est plus une nécessité vitale mais un passe-temps, il semble sage de réduire la pression cynégétique si on ne veut pas voir la chasse cesser faute de gibier. On peut envisager de limiter le temps de la chasse, ou le nombre de chasseurs en fonction de la superficie des territoires de chasse des associations, ou encore définir un prélèvement maximal autorisé. On pourrait aussi augmenter la surface des réserves dans chaque association, arrêter de chasser la perdrix pendant quelques années, supprimer les enclaves, et déterminer une surface minimale de territoire de chasse. Afin de combattre le braconnage il serait possible d'assembler certains membres des sociétés de protection de la nature, ou d'interdire la commerciali-

sation de tout animal tué par acte de chasse ou encore d'ordonner la suspension du permis de chasser et la saisie réelle du fusil pour une durée d'au moins un an en cas de délit de chasse. On peut aussi prévoir la nomination de comités de gestion de la faune sauvage où siègeraient des membres des associations de protection de la nature.

Gibier d'eau.

Contrairement aux autres modes de chasse qui, en Picardie, n'ont un impact que sur la faune autochtone, la chasse au gibier d'eau effectue un prélèvement important sur les oiseaux migrateurs venant du Nord de l'Europe puisque c'est au moment des fortes migrations que se réalisent les plus beaux tableaux. Il semble donc normal que les chasseurs français de gibier d'eau acceptent des règlements de chasse en harmonie avec ceux des autres pays européens. Ceci aurait pour conséquence, entre autres de limiter la durée de la chasse du gibier d'eau à une période allant du 1er Septembre au 31 Janvier.

A gibier européen, règlements européens. Les associations de protection de la nature souhaitent voir le Gouvernement ratifier le plus tôt possible, les conventions internationales comme la «Convention relative aux zones humides d'importance internationale particulièrement comme habitats de la sauvagine» (Ramsar 1971) ainsi que la «Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant

Extraits du livre blanc des états régionaux de l'environnement

à la faune sauvage» (Bonn 23 Juin 1979) et que la «Convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe» (Berne 19 Septembre 1979).

La chasse au gibier d'eau est celle qui bénéficie du plus grand nombre de dérogations aux lois de la chasse : chasse de nuit, par temps de neige, avec des appelants. Ces dérogations sont sources de nombreuses erreurs de détermination, de plus elles enlèvent à ce type de chasse son caractère sportif et laissent peu de chance au gibier (les tableaux réalisés cet hiver dans certaines huttes le prouvent).

De nombreuses huttes se trouvent placées sur le domaine public maritime ce qui, en périodes de vacances, peut être source d'accidents.

Le gibier d'eau doit être traité comme les autres gibiers ; même s'il apparaît encore nombreux, certaines espèces, canard siffleur par exemple, sont en diminution. Pour ces raisons, les associations de protection de la nature demandent la suppression des dérogations dont bénéficie la chasse au gibier d'eau. Elles demandent aussi que la chasse ne soit plus autorisée sur le domaine public maritime. Les chasseurs de gibier d'eau demandent le statu quo en matière de tir de nuit, de dates d'ouverture et de fermetures, de chasse à la hutte et d'utilisation d'appelants (il faut rappeler à ce propos que seul le canard Colvert est toléré comme appelant, les autres espèces sont interdites).

Venerie.

La chasse à courre, dont ses défenseurs disent qu'elle joue le rôle des grands prédateurs disparus, a perdu beaucoup de sa noblesse. Caravane bruyante de voitures lancées sur les chemins forestiers, de la mi-septembre à la fin mars la chasse à courre moderne est responsable de nombreuses infractions à la législation : chasse en agglomération ou dans des propriétés privées, bris de clôtures, usage d'armes à feu à proximité des habitations. Plusieurs municipalités de l'Oise ont pris des arrêtés interdisant la chasse à courre sur le territoire de leur commune.

Le plus grave est que la recherche des beaux trophées aboutit à déséquilibrer totalement la population des cervidés, il y a trop de jeunes et de biches et pas assez de mâles reproducteurs. Des

mesures urgentes s'imposent afin de rétablir une pyramide des âges et un rapport mâles - femelles normaux : interdiction des chasses à courre en temps de brame et de mue, chasse autorisée du 1er Octobre au 28 Février, obligation de prendre un certain nombre de jeunes animaux jusqu'à ce qu'un recensement ait montré que l'équilibre est à nouveau rétabli.

La majorité des associations de protection de la nature souhaitent l'interdiction pure et simple de ce mode de chasse et, dans la mesure où il serait nécessaire de contrôler les populations de cervidés, son remplacement par le tir sélectif à balle et à l'affût avec contrôle par présentation des mâchoires à la Fédération de Chasse.

Fourrure.

La mode de la fourrure est responsable de la diminution sensible de certaines espèces : écureuil, petits carnivores. La protection de ces espèces et l'interdiction du piégeage sont souhaités par les associations de protection de la nature.

Rage.

Dans le cadre de la lutte contre la rage vulpine, la destruction des renards par gazage, déterrage, empoisonnement, piégeage a eu pour effet de perturber l'équilibre biologique au profit des rongeurs. Il semble préférable d'y substituer un programme de vaccination antirabique, ainsi que cela se pratique en Allemagne. Plusieurs procédés peuvent être utilisés : capture puis vaccination (des jeunes en particulier) appareils à vaccination automatique, ampoules de vaccin en verre très fin dissimulées dans des proies.

Entomologie.

Les collectionneurs, entomologistes en particulier, sont responsables de la diminution d'un grand nombre d'insectes. La liste des insectes protégés pourrait être complétée par des arrêtés préfectoraux après consultation des associations de protection de la nature chargées d'établir un inventaire des invertébrés.

Taxidermie.

Le désir d'avoir chez soi des animaux naturalisés aboutit à certains excès : braconnage, destruction d'oiseaux protégés. Certaines personnes ont apporté à des taxidermistes des rap-

ces vivants afin de les faire naturaliser. Afin de soustraire les taxidermistes à toute pression de la part de leurs clients éventuels, on peut envisager l'emploi d'un registre sur lequel chaque taxidermiste inscrira pour chaque animal apporté la date et le lieu de la capture ou de sa découverte ainsi que le nom et l'adresse de la personne qui apporte l'animal. Chaque animal naturalisé portera une marque numérotée (bague ou agrafe) correspondant au numéro d'inscription sur le registre. Ce registre sera présenté aux autorités compétentes une fois par an.

Gibier d'élevage.

La diminution du cheptel-gibier a conduit à la réintroduction de gibier d'élevage. Cette pratique offre certains inconvénients : ce gibier, élevé dans des conditions artificielles s'adapte mal à son nouveau biotope ; l'introduction de gibier semi-domestique et qui n'a subi aucune sélection naturelle constitue une véritable pollution génétique. D'autre part, les antibiotiques utilisés dans leur alimentation contribuent à la multiplication de souches microbiennes antibiorésistantes qui seront disséminées lors du lâcher de ces animaux dans la nature. Les lâchers de gibier d'élevage quelques semaines avant l'ouverture sont à proscrire.

Depuis quelques années se développe dans la région une nouvelle forme de pêche : le parcours de pêche à la truite très souvent en eau stagnante d'ailleurs, alors que la truite est un poisson d'eau courante (ARGOEUVES, près d'AMIENS). Il s'agit de truites d'élevage et la salmoniculture a pris un large essor en Picardie. La concentration de ces poissons dans les bassins d'élevage favorise le développement des maladies qui peuvent envahir le cours d'eau en aval de la pisciculture. D'autre part, les mouvements de ces poissons attirent des oiseaux : mouettes ou hérons qui dès lors sont classés nuisibles par certains pisciculteurs et tués au fusil ou au piège. Au lieu de détruire ces oiseaux n'est-il pas plus logique de protéger les bassins par des filets ou tout autre dispositif destiné à effrayer les oiseaux ?

Ces animaux d'élevage, mi-sauvages, mi-domestiques permettent d'évoquer maintenant les problèmes posés par les animaux domestiques.

CAMPAGNE NATIONALE POUR LA SAUVEGARDE DES
MILIEUX NATURELS.

La FEDERATION FRANCAISE DES SOCIETES DE PROTECTION DE LA NATURE lance une campagne qui a pour but, à travers la vente de vignettes et de timbres, de récolter des fonds pour acheter des milieux naturels sur proposition des Associations Régionales qu'elles géreront par la suite.

Il ne s'agit en aucune manière d'opérations grandioses, visant à acheter à tour de bras des terrains, mais de choisir ceux qui sont les plus menacés et qui correspondent à un intérêt de sauvegarde du patrimoine naturel et qui grâce à la vigilance des Associations de la F.F.S.P.N. pourront continuer à vivre.

Ces vignettes ont une valeur de 10 Fr, 50 Fr, 100 Fr, 250 Fr, 500 Fr, elles sont disponibles par correspondance auprès de :

F.F.S.P.N.
57 rue Cuvier PARIS 75231 CEDEX 05
F.F.S.P.N.
La Corderie Royale B.P.263 17305 ROCHEFORT CEDEX
G.E.P.O.P.
Musée de Picardie rue de la République 80000 AMIENS

La F.F.S.P.N. étant reconnue d'utilité publique, chaque donateur recevra un reçu lui permettant de déduire la somme de ses impôts jusqu'à 3 % de son revenu imposable.

De nombreux exemples de réalisations de ce type ont eu lieu dans divers pays européen notamment en Grande-Bretagne et en Belgique.

Nous devons tous selon nos moyens participer à cette campagne.

CHASSE A LA GRIVE

Le tribunal administratif de Bordeaux vient de donner raison aux associations de protection de la nature. Il vient d'annuler les arrêtés préfectoraux qui avaient prolongé la chasse à la grive au mois de mai 1982.

Il est à regretter que les grives ne connaissant, pas les lenteurs de la justice française, n'aient pas retardé de quatre mois leur migration pour échapper au massacre.

. INFORMATIONS .

FÉDÉRATION FRANÇAISE DES SOCIÉTÉS DE PROTECTION DE LA NATURE
COMMISSION DE PROTECTION DES OISEAUX

57. RUE CUVIER, 75 - PARIS (IV^e)



le 15 juin 1982

- Communiqué de presse -

UN RECUL DE 20 ANS DANS LA POLITIQUE FRANÇAISE
DE PROTECTION DE LA NATURE



Les amis de la Terre

arap



F. I. R.

GREENPEACE

Un an après le changement politique, le bilan de la gestion de la nature et de la politique de la chasse est un constat d'échec total. Plus soucieux d'écouter les voix des chasseurs, et parmi ceux-ci les plus rétrogrades, le Ministère de l'Environnement ne laisse pas de nous surprendre en offrant l'image consternante d'un pouvoir incapable de résister aux chantages politiques les plus démagogiques.

En quelques mois, les chasseurs ont obtenu :

- l'autorisation de chasser les Grives en mars,
- l'autorisation de chasser les Tourterelles en mai,
- ils sont sur le point d'obtenir la légalisation de certaines chasses dites traditionnelles : captures massives de passereaux au moyen de filets, de lacets et de matoles, chasse en période de reproduction, etc...

Le Ministère de l'Environnement, ce faisant, viole la Directive européenne de Bruxelles signée par la France et s'appête à rendre caduques, voire dangereuses les grandes conventions européennes réglementant la protection de la nature.

Les chasseurs de France dans leur ensemble font actuellement pression sur le Ministère et sur les Parlementaires pour que soient ratifiées les Conventions de Bonn (Conservation des espèces migratrices) et de Berne (vie sauvage et milieu naturel), moyennant quelques "réserves" dont on jugera la gravité:

- légalisation des chasses traditionnelles au moyen d'engins de capture tels que gluaux, filets, miroirs, pièges, trappes ...
- déclassement de l'annexe II (espèces strictement protégées) de plusieurs espèces de petits échassiers et de la Buse variable.

Le Ministère de l'Environnement cèdera-t-il à ces pressions ?
Devant cette situation dont la gravité n'échappera à personne, les associations signataires de la présente affirment leur attachement au respect de la loi sur la protection de la nature du 10 juillet 1976 et en particulier :

- interdiction de toute chasse pendant la période de nidification et de reproduction, soit du 28 février au 15 août,
- respect des Directives et Conventions Européennes,
- intangibilité de la protection des espèces citées dans la Directive de Bruxelles, en particulier celle des rapaces.



... INFORMATIONS ... INFO.

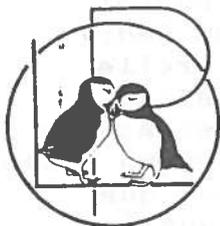
Il n'y a qu'une seule vérité.

Jh

Dans ce domaine, elle est dictée par des impératifs biologiques dont la loi de 1976 avait su tenir compte.

Ceux qui trahissent leurs engagements électoraux pour gagner les suffrages des mauvais chasseurs commettent une grave erreur.

L'avenir n'appartiendra pas à ceux qui bradent notre capital nature sous la pression des fusils.



LES PROTECTEURS DE LA NATURE DE FRANCE

Associations signataires :



AMIS DE LA TERRE

AMIS DES RENARDS ET AUTRES PUANTS (A. R. A. P.)

COMITE NATIONAL DE LA PROTECTION ANIMALE (C. N. P. A.)

FEDERATION FRANCAISE DES SOCIETES DE PROTECTION DE LA NATURE (F. F. S. P. N.)

FONDS D'INTERVENTION POUR LES RAPACES (F. I. R.)

GREENPEACE

ROC

JEUNES ET NATURE (J. N.)

JOURNALISTES-ECRIVAINS POUR LA NATURE ET L'ECOLOGIE (J. N. E.)

LIGUE FRANCAISE POUR LA PROTECTION DES OISEAUX (L. P. O.)

LIGUE DES DROITS DE L'ANIMAL



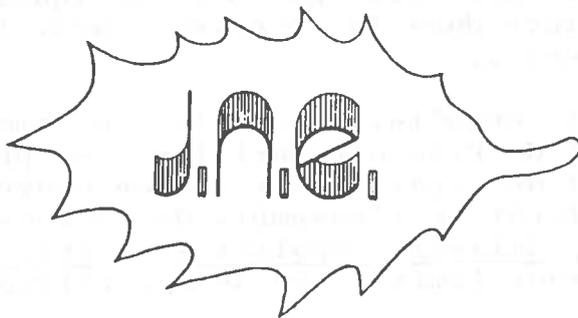
RASSEMBLEMENT DES OPPOSANTS A LA CHASSE (R. O. C.)

SOCIETE NATIONALE DE PROTECTION DE LA NATURE (S. N. P. N.)

SOCIETE PROTECTRICE DES ANIMAUX (S. P. A.)

WORLD WILDLIFE FUND FRANCE (W. W. F. FRANCE)

SPA



. . . INFORMATIONS INFO

UNE RESERVE AU HABLE D'AULT ?

par François SUEUR

Le 12 juin 1980, le Préfet de la Somme Jean Rochet transmettait au Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie une note intitulée "La mise en réserve naturelle de l'étang du Hâble d'Ault (Somme)". Celle-ci présentait brièvement les différents intérêts de ce site : esthétique (cote 1), géologique et botanique (cote 4), zoologique (cote 9) soit une cote d'ensemble de 4. Il faut remarquer que l'étude de Monsieur Duval au point de vue zoologique (en fait seulement ornithologique), étude sur laquelle s'appuie la note préfectorale, ne faisait que reprendre les données d'un rapport de la Section Ornitho du GEPOP.

Lors de sa séance du 16 juin 1980, le Comité Permanent du Conseil National de Protection de la Nature conclut qu'il n'est pas nécessaire de créer une "réserve naturelle" puisque l'intérêt de cette zone est essentiellement ornithologique (dans l'état actuel de nos connaissances). Une "réserve de chasse" (interdiction de chasser) pourrait cependant être établie à condition toutefois que la protection s'étende non seulement à l'étang du Hâble d'Ault mais également à toute la zone comprise entre celui-ci et la mer.

Une enquête publique sur un projet de création d'une réserve naturelle au Hâble d'Ault est ouverte du 21 septembre au 9 octobre 1981 en mairie de Cayeux-sur-Mer. Pour le GEPOP, Claude Delahoche, alors Président intérimaire, approuve sans restriction l'idée d'une réserve. Toutefois il émet quelques réserves sur le projet lui-même. En effet, si celui-ci intègre la portion de terrains comprise entre l'étang et la côte, il ne concerne pas les deux pointes sud du Hâble d'Ault. Notre Président intérimaire fait également quelques remarques sur des zones à inclure dans la réserve, l'activité "chasse" autour de celle-ci...

Depuis cette enquête, il semble que comme dans le cas du Parc Régional de Picardie Maritime, les projets soient revenus au point de départ alors que de nouvelles observations rehaussent l'intérêt de l'ensemble de la zone :

- 2 Coléoptères, Chlaenius spoliatus et Chl. chrysocephalus, trouvent ici leur limite nord de répartition en France (F. Sueur) ;
- nidification du Grand Cormoran Phalacrocorax carbo en 1982 : 1 nid le 16 mai (A. et G. Duhamel), 2 jeunes de l'année notés le 4 juin (F. Sueur) ; il s'agit du seul point de nidification de cette espèce en Picardie.

La création d'une réserve aux limites cohérentes s'avère donc nécessaire.

CANCHON NATURELLE REGIONALE ED PICARDIE

(A pérpos d'éch pérc et pi d'éch qui y'éreu à l'intour)
 air : coér à foaire...
 d'apreu G. Servat.

Cette chanson est extraite de CH'LANCHRON, éch journal picard
 CH'LANCHRON, 5 route éd Belloé, Bourseville 80130 FRIVILLE .

ÉRFRAIN :

Évneu vir, a n'est point tché,
 Chés Picards in bourgerons ;
 Évneu vir, i y'én a coér,
 Des Picard' in vrais cotrons.

---ooOoo---

Vu qu'oz toèmes éd trop betes
 Pour noz atriveu des sous,
 A Pérís, chés technocrètes
 Il ont décidé p'or nous.
 Ichi o frons eun' réserve,
 A ramaro des millions,
 Chor-race i feut qu'o l'présérve,
 Feut protégéu chés cons.

---oooOooo---

A foait trous ans qué chl'affoaire
 In s'cret il l'ont préperée ;
 Nous qu'oz éroèmes du l'savoér
 N'l'ons seu qu'l'énée passée.
 Jin quiqu' temps, din chés comeunes,
 Des minteux in bieùx habits
 Qui vo promét'té la -leure
 I varons din chés mair'ries.

---oooOooo---

Chés conseilleux pi chés maires
 I s'ront tél'mint ébleuhis,
 Éq sans tracheu des histoères
 D'eun' seul' vouo i dirons 'Oui'.
 I feut continteu tout l'mon-ne,
 Chés manchons pi chés cacheux,
 Feut point qu'échl' harnu i gronde :
 Feut ménageu chés voteux.

---oooOooo---

Mers i r'joindro chés bassures,
 A n'impéqu'ra point ch'béton,
 Y'éro des pérés à voétures,
 Des horzains à pécaillons.
 Pi pour chés batieùx à voèles,
 Des bieùx plans d'leù pour chés gros,
 Édz' hotéls à choq étoèles,
 Des campinj' tous les chint pos.

---oooOooo---

Mérlin i fro des affoaires
 Pi Monssieu Mamouth étou,
 Chés moégneux du Mérquintérre
 I s'ront céléb' tout partout.

Ché sro étou "tchulturél-le"
 Pour o y'éro des moésons
 A d'où qu'o vindreu à l'pelle
 Des intrées d'éspositions.

---oooOooo---

Y'ére des séryes picardes
 Espré pour chés Périsiéns
 In habilur' "campagnarde",
 Seulmint chu fièn i sro d'din.
 Des jux picards su chés plaches,
 Dot-tchuisine éd Picardie,
 Des cirtchuits áchi-amache
 Flétchés pour chés ahuris.

---oooOooo---

In sabots, chés périsiénnes
 I varons foair' dop-potrie ;
 I varons ticheu dol-laine
 Pi aflateu chés bérbis.
 Chu Picard il est-honnête,
 Si ch'visiteux din sin gron
 I li plote eun' cacahuète
 I li cantro s'pieut' canchon.

---oooOooo---

Tant qui li sont, n'ont qu'à foaire
 Un musée in viu torchis
 D'où qu'i mèttrons chés grand'mères
 In vitrine, in viux habits.
 Y'o étou l'cleù d'échl'affoaire,
 A quiqu' tchilomét' d'ichi :
 Eun' CHINTRALE au nucléaire
 Édsu l'falése éd Piny.

---oooOooo---

Un bieù Pérc, a s'inaudjure,
 I y'éro chés députés,
 Ech minisse éd la Verdure
 Aveuc ses cisieux dorés.
 Él pir' ch'est qu'est bièn in route
 Sans qu'parson-ne i n'euch' rièn dit,
 Ch'est-ti qu'ichi o s'incroute,
 Qu'oz est pu con qu'à Pérís ?

---oooOooo---

O poroém' coér gramín dire,
 O n'éroém' jamoais fini ;
 En pieut' canchon al éspire,
 Est asseu long pour in-n'hui.
 No poéyi, n'main o t'matchille
 Pour vin-ne à chés Périsiéns :
 Wardé sarées tes gambilles,
 Ch'est comme eu qu'o t'aimons bièn.

---oooOooo---

FLORIMOND DU BOUT D'AMONT
 (Borséville, in Vimeù.)

LES OISEAUX DES DECHARGES D'ORDURES

par P.Triplet

Introduction

La société de consommation actuelle est connue pour avoir anéanti plusieurs espèces d'oiseaux et pour avoir entraîné la diminution des populations d'autres espèces auparavant fort prospères.

Dans le même temps différents groupes d'animaux ont su s'adapter aux modifications importantes apportées par notre monde moderne et quelques uns ont été rangées récemment dans ce que certains appellent pudiquement les espèces à problèmes.

Une grande modification de l'environnement a permis l'explosion démographique de quelques populations d'oiseaux (goëland argenté, mouette rieuse, étourneau sansonnet, corvidés...): la création de décharges d'ordures leur a en effet apporté des ressources alimentaires presque inépuisables en hiver. L'effet a été immédiat : les effectifs fréquentant ces sites n'ont plus connu de limitation due à la pauvreté des ressources alimentaires, ce qui leur a permis de passer maints hivers sans diète forcée. Les oiseaux non sélectionnés naturellement ont ainsi augmenté leurs effectifs nicheurs d'année en année. Les cas les plus typiques concernent les oiseaux cités plus haut.

I - Exemples locaux

La Somme possède quelques décharges différemment appréciées par les oiseaux. En les ayant visitées l'une après l'autre, nous avons pu définir les caractéristiques propices aux Laridés (Goëland argenté et mouette rieuse notamment) groupe le plus communément observé sur ces sites :

- les décharges fréquentées se situent près d'une vallée permettant facilement l'accès des oiseaux à l'intérieur des terres

- elles reçoivent quotidiennement des déchets divers en quantité importante.

Ces caractéristiques sont notées sur des décharges telles que celles d'Abbeville et de Sains-en-Amiénois, cette dernière recevant les poubelles d'Amiens.

La décharge de Boismont n'est que peu occupée, bien qu'en bordure de la vallée de la Somme, car elle reçoit des déchets en sacs plastiques épurés des matières organiques par les autochtones habitués à un recyclage au profit des animaux de basse-cour. La décharge de Doullens ne nous a permis aucun contact lors de l'hiver 1980-1981 bien que des oiseaux remontent partiellement la vallée de l'Authie. Des observations dans les prochaines années permettront une meilleure compréhension de cette absence.

II - Occupations des décharges par les Laridés.

Selon les conditions propres à chaque décharge et nous prendrons pour exemple celles de Sains-en-Amiénois et d'Abbeville, les oiseaux réagissent différemment.

- Sains-en-Amiénois

Etant donné l'importance des rebuts ménagers apportés, les goëlands argentés fréquentent ce site toute l'année avec bien entendu des effectifs particulièrement bas pendant la saison estivale. Ainsi le 22 juillet 1980, nous n'avons noté que 48 individus dont 11 de première année. La population demeurait sensiblement identique le 7 août avec 57 oiseaux dont 16 de première année. Le nombre resta particulièrement faible jusqu'en octobre (moins de 100 oiseaux) et fluctuait ensuite selon les conditions atmosphériques, les vagues de froid apportant un contingent d'oiseaux très élevés : jusqu'à 3000 en janvier 1981 (O.Hernandez)

Le cas de la mouette rieuse en ce lieu est beaucoup plus classique : elle ne commence à fréquenter la décharge qu'en octobre, époque à laquelle un nombre d'oiseaux de plus en plus élevé entre à l'intérieur des terres. Aucune mouette n'était notée en période estivale 1980 bien que ce laridé soit rencontré en permanence dans l'Amiénois.

- Abbeville

S'il est plus délicat de définir le statut du Goëland argenté et de la Mouette rieuse sur la décharge d'Abbeville, un fait curieux peut être constaté en comparant les habitudes des deux espèces sur les deux sites :

A Abbeville les oiseaux quittent régulièrement la décharge pour gagner quelques mares proches où elles se désaltèrent. Cette dépendance vis-à-vis de l'eau n'existe pas à Sains où les laridés s'abreuvent sur place dans les flaques existantes. Cette relative indépendance vis-à-vis du milieu aquatique pur leurs évite de longs déplacements vers la Vallée de la Noye située à 5 Km du site. Notons qu'ISENMAN (1978) signale que les Mouettes rieuses doivent boire impérativement après avoir mangé. Dans le cas présent cette espèce exploite donc les possibilités locales et seuls quelques dizaines, voire parfois quelques centaines d'oiseaux s'observent dans la Vallée de la Noye, vers l'Ecole du Paraclet, mais on ne peut être sûr que ce sont les mêmes oiseaux qui fréquentent la décharge.

III - Modalités de pénétrations des Laridés à l'intérieur des terres

Nous n'approfondirons pas ce sujet qui a déjà fait l'objet d'un excellent texte malheureusement inédit de D.MASSON, dans le cadre d'une étude à long terme menée par la Section Ornithologique du G.E.P.O.F. sur ce sujet.

Retenons simplement que les laridés effectuent un aller-retour quotidien du dortoir de la Baie de Somme vers les décharges, selon les observations effectuées jusqu'à ce jour,

l'hypothèse d'un dortoir dans la vallée est à exclure.

Les oiseaux se déplacent en suivant la vallée et leur vitesse de vol de retour vers le dortoir augmente au fur et à mesure que le jour décline. Ainsi les déplacements nocturnes bien que nombreux et réguliers ne constituent pas l'essentiel des vols.

IV - Les autres espèces

Maintes espèces profitent également des rebuts ménagers et beaucoup sont d'ailleurs connus pour les problèmes posés par leurs populations en expansion ; il suffit de se souvenir de l'Etourneau sansonnet, des Corvidés (choucas, corbeau freux, Corneille noire), ainsi que, dans certains cas du Moineau domestique pour ne prendre que quelques exemples locaux. Notons par ailleurs la tendance présentée par le Goëland cendré à suivre ce même comportement. Enfin le Milan noir a fait l'objet d'observations de parades nuptiales le 1er Mai 1980 sur le bois de Cottenchy proche de la décharge d'ordures de Sains-en-Amiénois (E. Delval, P. Triplet). L'expansion de cette espèce est à mettre sur le compte de ressources alimentaires telles que les décharges.

Conclusion

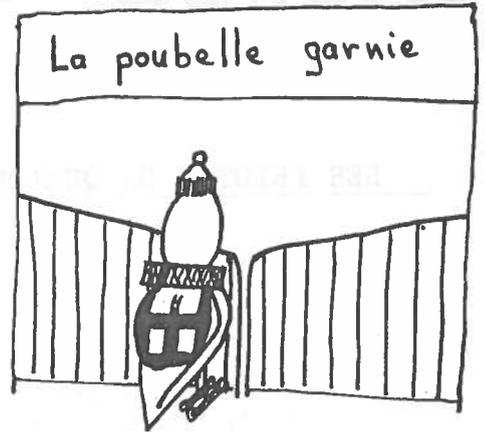
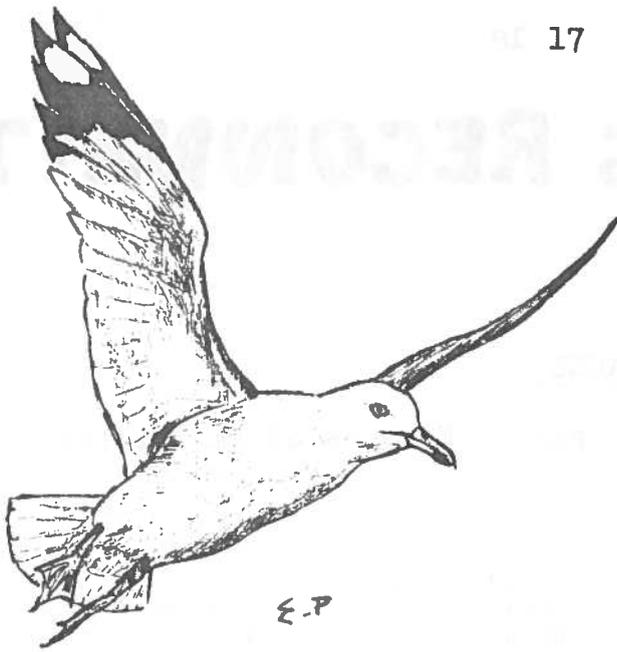
ISENMANN (1978) a montré que sur un dépôt d'ordures les matières utilisables par les Laridés constituent 2,5 % du poids total. Ce chiffre indique le gaspillage énorme caractéristique de notre société, incapable de gérer ses ressources alimentaires, ce qui provoque une fonction importante sur le milieu pour tirer le maximum de matières consommables. Certes quelques oiseaux en profitent et leurs populations sont florissantes mais dans bien des cas, ces oiseaux qui nous débarrassent de nos déchets alimentaires prennent les sites de reproduction d'autres espèces telle la Sterne de Dougall en Bretagne. (GUERMEUR et MONNAT 1980)

A l'extrême on peut supposer une diminution prochaine du nombre des espèces associées pour les raisons invoquées ci-dessus et pour d'autres causes, à une augmentation spectaculaire des populations de quelques espèces au spectre d'adaptation très large, ce qui n'est pas souhaitable pour notre patrimoine naturel.

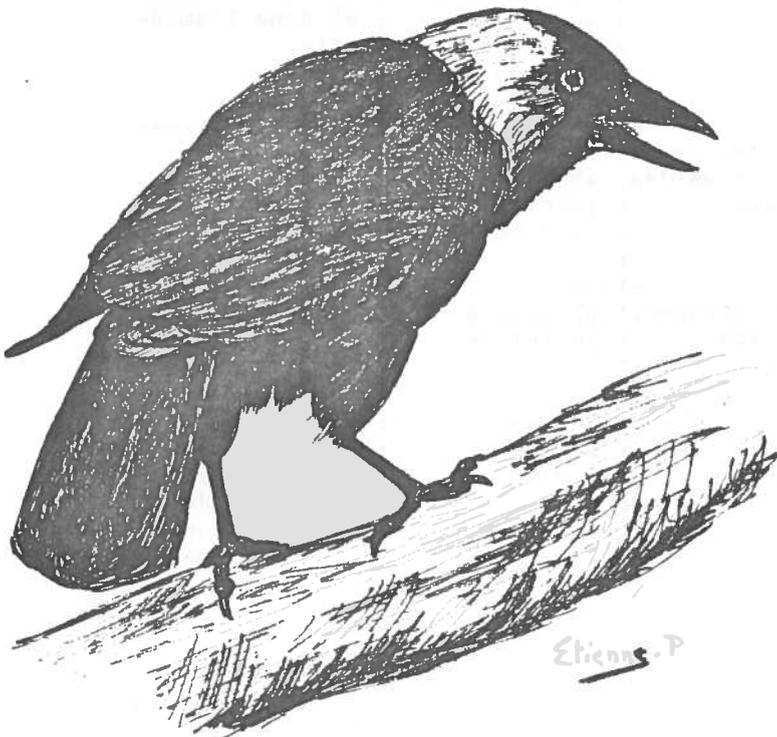
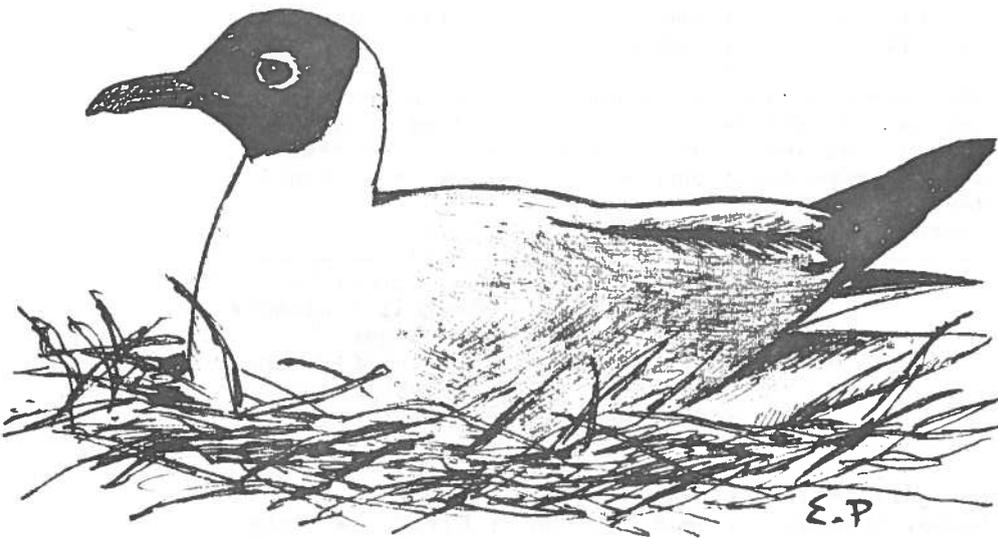
 Nous remercions E. DELVAL et O. HERNANDEZ pour les observations qu'ils nous ont communiquées ainsi que P. ETIENNE pour l'illustration.

BIBLIOGRAPHIE

- DUHAUTOY L. (1979) Mise au point sur les incursions de Goëlands argentés (*Larus Argentatus* sp.PL.) en Ile-de-France. *Le Passer* 16 : 29-41
 GUERMEUR Y et MONNAT J.Y. (1980) Histoire et Géographie des oiseaux nicheurs de Bretagne. Ministère de l'Environnement et du cadre de Vie - Direction de la protection de la Nature.
 ISENMANN P. (1978) La décharge d'ordures ménagères de Marseille comme habitat d'alimentation de la Mouette rieuse (*Larus ridibundus*) *Alauda* 46 (2) 131-146



En haut: goéland argenté
 Au centre: mouette rieuse
 En bas: choucas des tours



SACHEZ LES RECONNAÎTRE

LES PELOTES DE QUELQUES RAPACES

par P. Etienne et P. Triplet

Les pelotes sont parfois difficiles à attribuer à une ou l'autre des espèces de rapace diurne ou nocturne. Nous avons donc pensé qu'il était bon d'aider chaque promeneur à déterminer les pelotes qu'il trouvait.

Les dessins indiquent la forme la plus régulièrement trouvée pour chaque espèce mais on gardera à l'esprit que la forme et la taille peuvent varier selon le nombre de proies ingurgitées.

Tout lot de pelotes envoyé au G.E.P.O.F. fera l'objet d'une étude et d'une réponse accompagnée des principaux crânes trouvés.

ESPECES	Caractéristiques	Principaux sites de collecte	Abondance des pelotes	Statut dans la Somme
CHOUETTE HULOTTE		Généralement dans les bois de feuill+ les au pied des arbres présentant des touffes de lierre	peu nombreuses sous chaque arbre, car elle change réguliè+ rement de reposoir	très répandue dans tous les bois et même en ville (Amiens)
HIBOU MOYEN-DUC		bois de conifères	jusqu'à plusieurs dizaines, car les oiseaux fréquentent les mêmes arbres plusieurs jours de suite	Apport hivernal d'oiseaux étrangers. Effectifs nicheurs probablement important.
HIBOU DES MARAIS		phragmitaies, talus, champs, friches ...	très variable de 1 pour un oiseau de passage à plusieurs dizaines pour un dortoir fixe	régulier en hiver, a niché sur le littoral et dans l'amiénois.
CHOUETTE CHEVECHE		dans arbres creux, ruines, trous des vieux murs	faible, mais absence de précisions dans la Somme	statut peu défini. Très commune dans le Marquenterre.
CHOUETTE EFFRAIE		clochers, granges, pigeonniers, greniers ...	plusieurs centaines	présente dans chaque agglomération (ou presque)
FAUCON CRECERELLE		clochers, vieux arbres	faible	régulièrement observé, peu d'indices de nidification



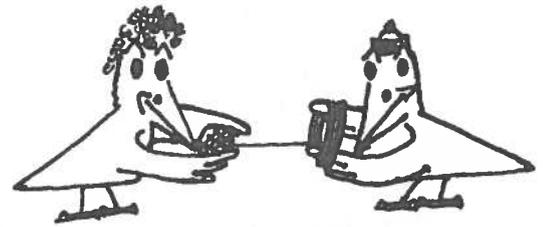
CHOUETTE HULOTTE
(*Strix aluco*)



HIBOU MOYEN-DUC
(*Asio otus*)



HIBOU DES MARAIS
(*Asio flammeus*)



CHOUETTE CHEVECHE
(*Athene noctua*)



FAUCON CRECERELLE
(*Falco tinnunculus*)



CHOUETTE EFFRAIE
(*Tyto alba*)

dessins :
Pascal ETIENNE

RECONNAITRE VI

GRAVELOTS ET PLUVIERS

P. ROYER
P. TRIPLET

GRAND GRAVELOT (Charadrius hiaticula)

Il porte une large bande pectorale noire. On remarquera le bec orange à pointe noire et au vol une bande alaire blanche. Les pattes sont oranges.

Nicheur occasionnel sur le littoral picard, il forme des bandes parfois très nombreuses en migration.

PETIT GRAVELOT (Charadrius dubius)

Il ressemble au précédent mais les ailes sont uniformes (sans bandes alaires), le bec est uniformément noir et les pattes sont jaune claires. Il niche régulièrement dans notre région et notamment sur le littoral. Son installation est facilitée par les gravières et les bassins de décantation qui lui fournissent des éléments favorables à la nidification. Il n'est jamais observé en grand nombre lors des migrations.

GRAVELOT A COLLIERE INTERROMPU (Charadrius alexandrinus)

Son nom indique sa principale caractéristique: son collier interrompu plus sombre chez le mâle que chez la femelle. Le plumage est plus clair que celui des deux espèces précédentes. IL possède une bande alaire blanche.

Les effectifs nicheurs tendent à augmenter sur le littoral

PLUVIER DORE (Pluvialis apricaria)

On remarquera le dos aux reflets dorés et la bordure blanche continue sur les flancs. Le dessous des ailes est uniformément clair. Il est observé régulièrement, parfois en grand nombre lors des migrations. Il stationne volontiers sur les labours et n'est que peu observé sur le littoral.

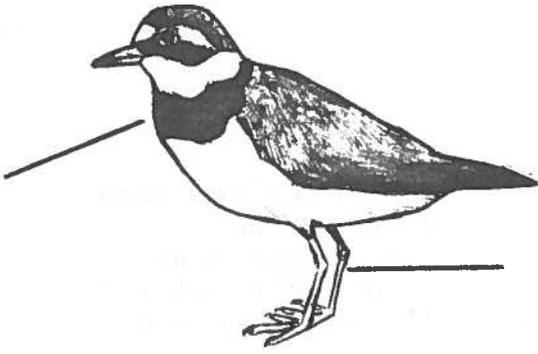
PLUVIER ARGENTE (Pluvialis squatarola)

il ressemble au précédent mais le plumage est plus gris. La bande blanche s'arrête au niveau du cou. Contrairement à l'espèce précédente il porte une bande alaire claire et une marque sombre aux aisselles. Il est commun sur le littoral picard.

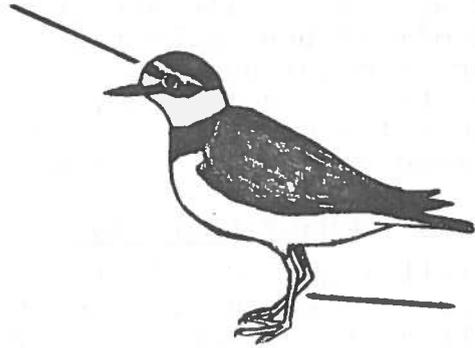
LES BECASSINES ET BECASSE

BECASSINE DES MARAIS (Gallinago gallinago)

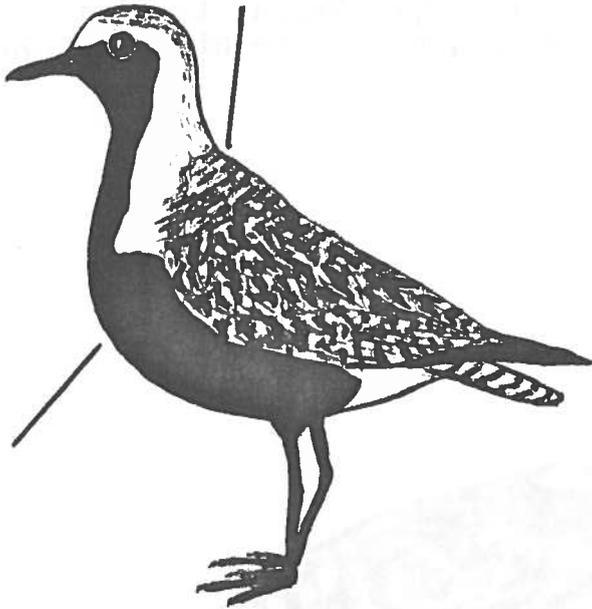
C'est la plus commune des becassines. On la rencontre dans les marais, les prairies humides où elle reste très discrète parce que farouche. Son plumage couleur terre la camoufle souvent dans la végétation ambiante, son long bec lui permet d'aller fouiller dans la vase à la recherche d'animalcules. Le plus souvent il faut la lever devant soi pour l'observer, on remarque alors son vol en zig zag ainsi que le cri qui ressemble étrangement à un baiser émis à l'envol. Ces deux critères la distinguent des autres espèces. Des cas de nidification sont rapportés dans la Somme.



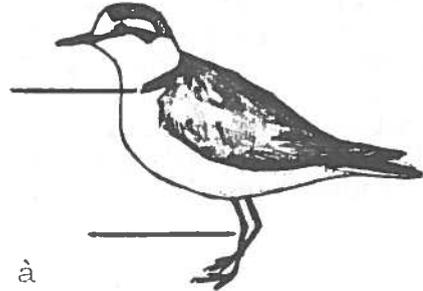
Grand gravelot



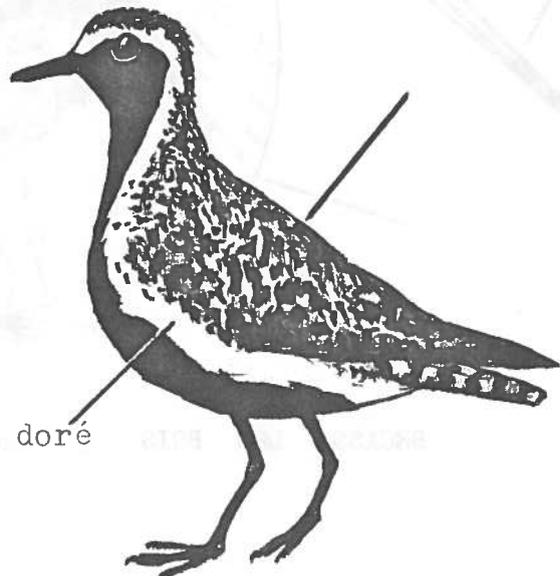
petit gravelot



Pluvier argenté



Gravelot à
collier interrompu



Pluvier doré

BECASSINE SOURDE (Lymnocyptes minimus)

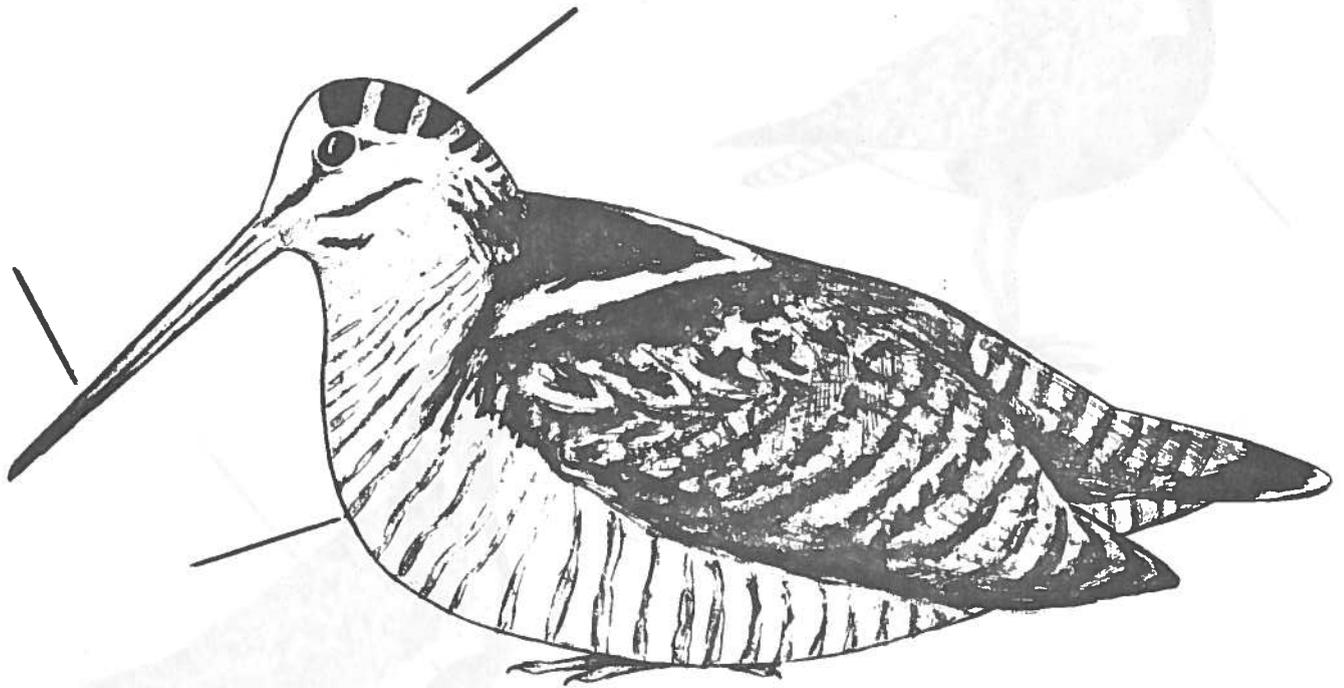
Beaucoup plus petite que les autres, la tête et les rectrices sont uniformément brunes. Le bec apparaît beaucoup plus court par rapport à celui de mesure de la Becassine des marais. Comme tous les membres de cette famille elle sait se montrer discrète et difficile à lever. Les données parviennent souvent d'oiseaux tués à la chasse en migration d'automne.

BECASSINE DOUBLE (Gallinago media)

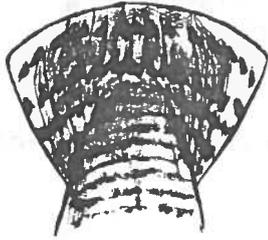
Elle fait figure de géante à côté des deux autres espèces européennes. Sa taille supérieure, ses rectrices blanches, son vol lourd et rectiligne la distinguent. Levée, elle reste silencieuse, son vol est direct. Cet oiseau plutôt oriental est rare, parfois certains individus sont tués pendant les migrations postnuptiales.

BECASSE DES BOIS (Scolopax rusticola)

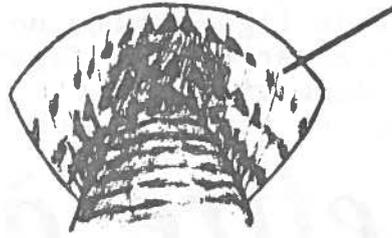
Hôte des forêts et bois humides, des massifs de conifères. Son plumage camouflé, ses moeurs crépusculaires, la rendent très discrète. Il faut la lever pour l'observer, son vol est direct, rapide, tangué, bien souvent elle retombe dans la végétation. Au crépuscule et à l'aube, dès le mois de Mars, les mâles se livrent à une parade nuptiale nommée "croule" au cours de laquelle ils émettent des "quorr...quorr..." sourds et des "psip" aigus tout en survolant les forêts. En dehors des migrations, des cas de nidification sont connus dans la Somme.



BECASSE DES BOIS (Scolopax rusticola)



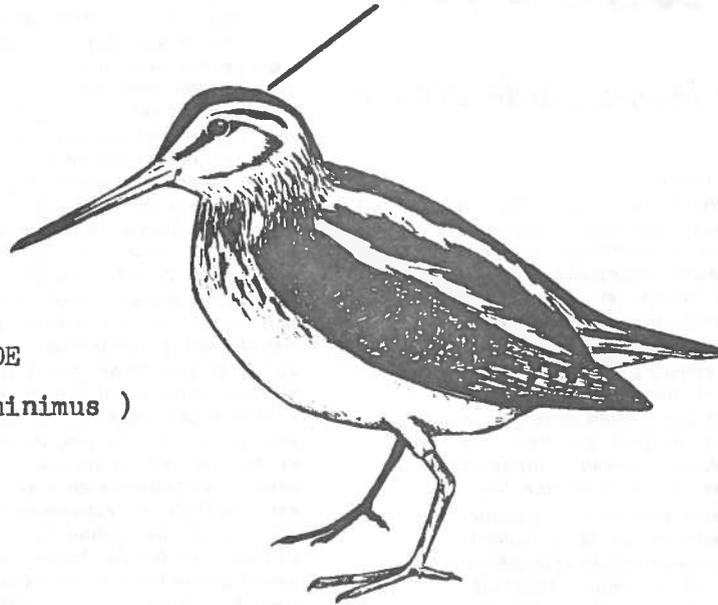
Bécassine des marais



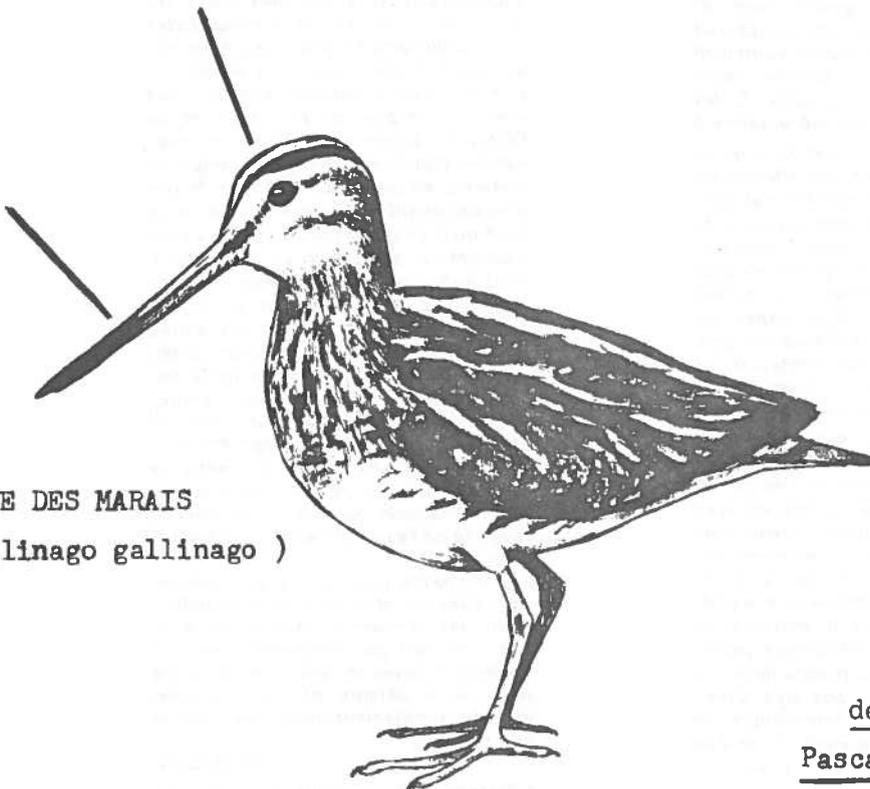
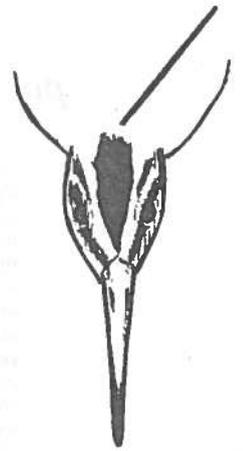
Bécassine double



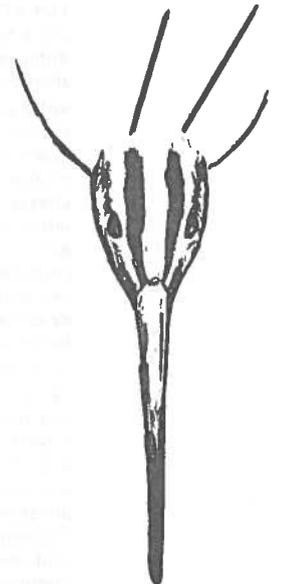
Bécassine sourde



BECASSINE SOURDE
(*Lymnocyptes minimus*)



BECASSINE DES MARAIS
(*Gallinago gallinago*)



dessins :
Pascal ETIENNE

Ce texte est paru l'année dernière dans le "Quotidien du Médecin". Son auteur, le Professeur Jean-Claude Nouet, secrétaire général de la Ligue Française des Droits de l'Animal a très aimablement accepté qu'il figure dans PICARDIE-NATURE. Nous l'en remercions vivement.

Ligue Française des Droits de l'Animal , B.P.67

94202 IVRY-SUR-SEINE

Lettre à un confrère chasseur

par le Pr Jean-Claude Nouet

Mon cher confrère,

Vous allez prendre votre fusil, pour un trimestre. Nous avons reçu, vous et moi, la même fonction scientifique et humaniste, nous avons nécessairement une mémoire commune, et pourtant ce point nous distingue, qui paraît futile mais qui me paraît capital : vous chassez et je ne chasse pas.

Je comprends parfaitement combien l'horaire inhabituel, l'effort physique, la marche dans le bois ou dans les champs, la réunion amicale composent le plaisir d'une journée de chasse. Nous pourrions passer ensemble la presque totalité de cette journée-là, éprouvant les mêmes émotions, montrant la même connaissance de la nature. Pourtant, vous parleriez de gibier alors que je parlerais d'animaux sauvages et libres ; et le moment viendrait qui nous opposerait l'un à l'autre : vous épauleriez votre fusil alors que je saiserais des jumelles. Je ne comprends pas que la poudre T, les plombs et la mort soient nécessaires à votre plaisir. Car vous savez bien qu'en dehors de la limitation des effectifs de quelques espèces (discutable d'ailleurs et due au massacre des prédateurs...), la chasse n'est plus désormais qu'une tradition et une distraction, qu'elle n'a plus aucune nécessité alimentaire, qu'elle contribue lourdement à la disparition des espèces, et que la France est déjà devenue un désert où apercevoir de temps en temps un écreuil, un rapace, un lièvre ou une perdrix tient du miracle. Je ne comprends pas que la biologie, que nous avons apprise, ne vous ait pas ouvert les yeux sur l'étroite parenté qui unit notre espèce aux autres espèces animales : paléontologie, génétique, physiologie, histologie, embryologie, physiologie cellulaire, neurophysiologie, tout pourtant nous confirme que le phénomène de la vie est le même pour toutes les espèces, phénomène prodigieux et admirable, qui n'appartient pas à l'homme et qu'il n'a pas créé. Comment concevoir d'en interrompre le cours, sans aucune nécessité ? Car à la chasse, vous interrompez la vie. Le saviez-vous ?

Je ne comprends pas qu'étant de ceux à qui ce phénomène a été partiellement révélé vous ne voyiez pas dans les animaux des êtres vivants, possesseurs de droits naturels. Le « gibier » n'est pas une cible ou un objet ! Cet être possède des organes ; il a des capacités mentales bien plus complexes et élaborées qu'on ne le soupçonne encore ; il est capable d'anxiété et de souffrance. Le cadavre que vous ramassez n'est pas une chose ; c'est ce qui reste d'une vie que vous, médecin, avez enlevée. Le spectacle de la mort de votre « gibier », les pulsations cardiaques qui s'arrêtent, la respiration qui se suspend, la paupière qui se ferme et la tête qui éclate sous votre talon vous laissent donc indifférent ? Vous battant contre la mort pendant la semaine, vous la donnez le dimanche ? Car en chassant, vous donnez la mort. Le saviez-vous ?

Je ne comprends pas que, luttant ainsi six jours contre la souffrance, soudain le septième jour vous cassiez des os et vous perforiez des tripes, des poumons et des muscles. La souffrance est universelle, et l'homme en a sa part. Elle est inévitable et probablement nécessaire au maintien même de la vie. Mais en dehors du fait de l'homme, la vie n'a jamais gâché les vies, les prédateurs ne tuent que les proies indispensables et la souffrance n'est jamais sans utilité. Or, en chassant, savez-vous que vous faites très cruellement souffrir, et sans aucune autre justification que votre plaisir ?

Et c'est là où je voulais en venir : nous voici sur le plan de la morale et de l'éthique. L'homme n'a aucun droit naturel d'utiliser la biosphère selon sa fantaisie, au gré de son profit et de son divertissement ; le faisant, il abuse d'un droit qu'il s'est attribué lui-même et qui s'apparente au « droit du plus fort », c'est-à-dire au plus abominable des droits. Les médecins sont parmi les hommes qui doivent avant les autres manifester pour la vie le respect qu'elle mérite. La compassion dont nous faisons serment le jour de notre soutenance de thèse ne saurait avoir de limites étroites ; elle aussi doit être universelle, car il n'y a pas de médecine sans humanisme. Je crois sincèrement que le médecin qui chasse se place à l'opposé de l'esprit du serment d'Hippocrate.

Je ne chasse pas, mon cher confrère, vous chassez, et je ne vous ai probablement pas convaincu. Mais je vous en prie, une fois par dimanche, une fois seulement, levez le canon, retirez votre doigt de la détente, et épargnez ainsi une vie, simplement parce que c'est la vie.

Pr J.-C. N.

* Professeur à la faculté de médecine, secrétaire général de la Ligue française des droits de l'animal.

ANALYSE BIBLIOGRAPHIQUE

KNECHT F. (1982) La nature en Baie de Somme - Rennes (Ouest-France), 32 p.

Présentation très succincte de la baie de Somme.

Un tableau précise les principales espèces d'oiseaux fréquentant la baie et ses abords avec leur période de présence d'avril à octobre, leur statut hivernal est donc laissé pour compte.

Certaines espèces ne sont pas signalées comme nicheuses : Aigrette garzette, Cygne tuberculé, Canard chipeau, Fuligules milouin et morillon, Busard des roseaux (harpaye), Faucon crécerelle, Avocette... Le Pluvier doré est signalé comme rare sur le littoral alors que certains passages concernent plusieurs centaines d'individus en une journée.

Pour le reste de la faune, sont mentionnés seulement quelques Poissons, Mollusques et Crustacés. Parmi les Mammifères, seul est indiqué le Phoque veau-marin ; mais aucun Insecte, Amphibien ou Reptile.

Le chapitre "Nature protégée ou dé-naturée" ne fait que mentionner la réserve nationale de chasse de la baie de Somme qui comporte 7000 ha et non pas 2300 ha, alors que de petits paragraphes sont consacrés au Parc Naturel Régional de Picardie Maritime (non encore créé, 11 lignes), au Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres (participant à la publication de cette brochure, 21 lignes), à la Base Littorale de Loisirs et de Nature (non encore créée, 8 lignes)...

Belles photographies de paysages, le tirage de celles d'Oiseaux est dans l'ensemble médiocre.

En résumé, cette brochure ne présente que de manière fort incomplète la nature en baie de Somme.

F. SUEUR

Edward MAZRIA (1981) Le guide de l'énergie solaire passive
coll. Habitat/Ressources , Ed. Parenthèses 340 pages .

Ce livre décrit une approche de la construction qui dépend étroitement du site, du paysage, du climat, des matériaux locaux et bien sûr du soleil . L'utilisation de l'énergie solaire passive est certainement la meilleure façon de se servir de l'énergie solaire dans notre région .

P. THIERY

LE BON SENS PRES DE CHEZ VOUS.

